

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 14 décembre 2010

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (10) M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme GAUTHIÉ, M. GOUDEAU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme REVEL, Mme TENENBAUM, Mme TOLLOT.

Membres excusés représentés : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme METGE), M. EL HASSOUNI (représenté par M. BERTHIER), Mme GINDRE (représentée par M. GOUDEAU), Mme HERVIEU (représentée par Mme METGE).

Membre absent : (1) M. BARRON.

Date de convocation : 7 décembre 2010

Délibération n° : 75-2010

Objet : Réservation de chambres dans les résidences sociales pour demandeurs d'asile ou personnes titulaires d'un titre « Vie privée – Vie familiale », sans enfants

Le CCAS de la Ville de Dijon a été sollicité en 2009 par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), qui pilotait le dispositif d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile en Côte d'Or pour résoudre une situation de crise due à l'arrivée croissante de demandeurs d'asile.

C'est dans ce cadre que le Conseil d'Administration du CCAS a décidé de conclure une convention tripartite entre le CCAS de Dijon, l'Etat et ADOMA pour une période de six mois à compter du 1^{er} janvier 2010 à titre expérimental, le dispositif consistant à mettre dix chambres à disposition d'ADOMA pour l'accueil des demandeurs d'asile. Compte tenu du bilan très positif de cette opération, il a été décidé de prolonger cette collaboration jusqu'au 31 décembre 2010.

Pour 2011, l'Etat sollicite une reconduction de ce dispositif partenarial compte tenu de l'augmentation des publics concernés. En effet, les effectifs ne cessent d'augmenter depuis 2008.

On constate l'évolution suivante :

Demandeurs d'asile arrivés en Côte d'Or (référence chiffres du 1^{er} janvier au 30 septembre de l'année) :

- 2008 : 154 personnes soit 113 ménages,
- 2009 : 424 personnes soit 248 ménages,
- 2010 : 599 personnes soit 350 ménages.

Ces arrivées viennent « grossir les rangs » des demandeurs d'asile déjà présents dans le département.

Ainsi, malgré l'augmentation du nombre de places qui s'élève aujourd'hui à 357 en CADA, 130 en pré-CADA et 300 personnes à l'hôtel, environ 100 personnes demeurent actuellement sans solution.

En outre, cette situation est aggravée par le sinistre survenu le 14 novembre dernier dans le foyer ADOMA de Fontaine d'Ouche à Dijon, qui a pour conséquence, notamment, la suppression de quatre-vingts places dédiées aux demandeurs d'asile sur ce site et dix places dédiées aux titulaires d'un titre de séjour « Vie privée - Vie familiale ».

.../...

Il est donc envisagé de reconduire le partenariat avec ADOMA en étendant le nombre de chambres de dix (actuellement) à quatorze (à partir de 2011), pour l'accueil des personnes orientées et suivies par ADOMA, c'est à dire des demandeurs d'asile en attente de statut de réfugié ou des personnes titulaires d'un titre de séjour « Vie Privée Vie Familiale » en processus d'insertion.

Par conséquent, les membres du Conseil d'Administration :

- autorisent la réservation pour location de quatorze chambres au sein des résidences Viardot et Abrioux, à destination de demandeurs d'asile, ou de personnes titulaires d'un titre de séjour « Vie privée – Vie familiale », isolés, de différentes nationalités, adressés par ADOMA,
- approuvent le projet de convention présenté,
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer la convention définitive et tous les actes à intervenir pour son exécution.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE 15 DEC. 2010

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 4 JAN. 2011

